

La vice- présidente

Paris, le 12 février 2024

Monsieur le président,

Madame,

Lors de la séance plénière du 10 janvier 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné.e.s pour émettre un avis à caractère méthodologique sur la procédure de participation citoyenne que la Ville de Marseille envisage de mettre en place dans le cadre de l'identification des différents scénarios d'amélioration de la qualité de l'air.

L'intervention de la CNDP sur cette démarche a été décidée en application de l'article L.121-1 du code de l'environnement qui précise que la CNDP peut être sollicitée dans le cadre de missions visant à « *émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public* ». Dans ce cadre et par cette lettre, la CNDP vous mandate, puis précise le périmètre de votre mission et ses fondements légaux, afin de vous aider dans l'exercice de vos fonctions.

### *Rappel du contexte et de la demande de la ville de Marseille*

La ville de Marseille, maître d'ouvrage (MO), sollicite la CNDP pour que des recommandations soient formulées pour intégrer le public dans la démarche d'Evaluations Quantitatives d'impact sur la Santé de la Pollution de l'Air (EQIS-PA) qui visent à évaluer l'ampleur de l'impact de la pollution sur la santé des populations et à orienter la mise en œuvre de politiques publiques de réduction de la pollution de l'air.

### *Une mission visant la production d'avis à caractère méthodologique*

Votre mission visera la production d'avis à caractère méthodologique sur le(s) dispositif(s) participatif(s) à mettre en place par le MO. Vous êtes également légitimes à formuler des recommandations sur la manière dont le MO devra informer le public des enseignements qu'il tire de la participation.

Je souhaite que vous formuliez des conseils méthodologiques sur les modalités de participation du public à prévoir par la Ville afin que les procédures d'information et de participation envisagées apportent toutes les garanties aux publics concernés et que vous émettiez un avis sur la mise en œuvre du processus participatif.

L'élaboration de vos avis méthodologiques se fonde sur les valeurs et principes de la CNDP, notamment les principes d'indépendance, de neutralité, de transparence, d'égalité de traitement, d'argumentation et d'inclusion.

Vous prêterez ainsi attention à la qualité de l'information donnée au public et vous veillerez en particulier à ce que tous les publics puissent pleinement émettre leurs observations.

Au regard du dossier de saisine et de son instruction, votre avis doit permettre de répondre notamment aux questions suivantes :

-comment et quel public doit être mobilisé au regard des enjeux, sans oublier de donner une place aux personnes les plus fragiles;

-quels scénarios d'application peuvent être dégagés compte-tenu des attentes du public ;

-quel est le lien à la décision ? Selon quelles modalités le MO s'engage-t-il à prendre en compte l'avis du public ?

### *Garantir le droit à l'information et à la participation de chaque individu*

Pour construire cet avis, il vous faudra, en toute indépendance, **analyser le contexte local**, les questions qui font débat, les positions des différents acteurs locaux. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre d'une diversité d'acteurs concernés, afin d'identifier avec précision les sujets qui doivent être soumis au débat.

Seule cette compréhension fine des enjeux vous permettra de fonder vos conseils au MO sur les informations à diffuser, les études à approfondir, les sujets à soumettre au débat, les outils de participation à mettre en place afin de créer les conditions de la confiance autour de la participation aux décisions relatives aux scénarios d'amélioration de la qualité de l'air. Vous pouvez être présent.e.s dans autant d'instances et de contextes que vous le jugerez opportun, car votre mission vise la production d'avis méthodologiques, pour lesquels il vous faut atteindre cette compréhension globale. Vous pouvez également **demande** la production de tout document d'information complémentaire ou la mise à disposition de données, si cela vous semble nécessaire. Dans tous les cas, la production d'un document de base résumant le projet et rendant accessible les modalités de participation est à produire par le MO et à diffuser de façon adaptée au contexte.

Il s'agit par votre étude de contexte de vous prononcer sur le respect du droit à l'information et à la participation des citoyen.nes. Dans ce cadre, vous pouvez intervenir à tout moment pour **rappeler aux organisateurs les principes de la CNDP**, notamment concernant la qualité de l'information, l'exigence en termes de modalités de participation des citoyen.nes et le respect de votre indépendance dans votre mission de conseil.

Vous êtes tenu.e.s à une obligation de neutralité et d'impartialité. Vous devez vous rendre visibles et accessibles pour le public et expliciter votre rôle et votre statut indépendant lié à votre nomination par la CNDP. Le public doit pouvoir vous contacter directement.

=

Je vous invite en outre à prêter attention aux messages qui sont délivrés publiquement à propos de votre mission particulière : il vous revient d'en assurer l'honnêteté et la véracité autant que possible.

Vous aurez enfin à suivre de près le dispositif de concertation tout au long de sa mise en œuvre pour produire in fine un avis sur sa qualité et l'atteinte des objectifs de bonne information et participation du public. Votre contribution peut donner lieu à des productions successives ayant vocation à être rendues publiques.

Vous remerciant pour votre engagement, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



Ilaria Casillo  
Vice-présidente

M. Marc PAPINUTTI  
Mme Juliette ROHDE  
Chargée.s de délivrer un avis méthodologique  
EQIS-PA Marseille (13)

—